





Section de la Bibliotheque nationale de France Local syndical **Tolbiac**, **T4**, **A2**, **poste**: **49.24**,

messagerie : sudbnf@hotmail.fr

Garantir l'avenir de l'APBNF et le respect des droits de ses salarié-e-s :

Le 16 janvier 2014 a lieu une assemblée générale des adhérent-e-s de l'Association du Personnel de la Bibliothèque Nationale de France. Celle-ci, dans le contexte du blocage actuel du fonctionnement de l'APBNF, sera très importante.

En effet, des propositions de bouleversements profonds du fonctionnement et des missions de l'APBNF, voire de dissolution de l'APBNF sont faites officiellement.

Or, une dissolution de l'APBNF ou toute mesure proche serait une catastrophe.

Cela serait tout d'abord une catastrophe pour les adhérent-e-s de l'APBNF. Car la dissolution entraînerait automatiquement l'arrêt de tous les services et la fermeture de tous les espaces de l'APBNF. Même si une nouvelle association du personnel est ensuite fondée à sa place, cela prendra plusieurs mois pour se mettre en place. Pendant ce temps, il ne pourra y avoir ni fonctionnement de la médiathèque, ni ouverture de la salle de sport, ni accueil des enfants au centre de loisir. D'autant plus que rien ne garantit qu'une nouvelle association du personnel reprenne tous ces services.

Mais cela serait surtout une catastrophe pour les salarié-e-s employé-e-s par l'APBNF. Car on l'oublie trop souvent, mais l'APBNF ne fonctionne que grâce à des salarié-e-s, permanents ou non, ainsi qu'avec quelques bénévoles, qui la font vivre au quotidien et qui sont les grands oublié-e-s du débat sur l'avenir de l'APBNF.

Car la dissolution de l'APBNF signifierait pour eux et elles un plan social déguisé. Ils/elles risqueraient de se retrouver licencié-e-s. Mais même si ils/elles sont finalement repris-e-s, ils/elles devraient attendre plusieurs mois dans une situation d'incertitude, remplis de stress et de démarches complexes. De plus, quelles seraient les garanties réelles qu'ils/elles soient repris sur des postes équivalents et aux mêmes salaires, tenant compte de leurs anciennetés et de leurs compétences ?

Mais les menaces que fait peser sur les salarié-e-s le flou sur l'avenir de l'APBNF n'a rien de surprenant lorsque l'on sait que l'APBNF, en tant qu'employeur, n'a jamais respecté ses salarié-e-s :

- Absence de Négociations Annuelles Obligatoires (des négociations sur les salaires, les primes, la formation et les évolutions professionnelles qui doivent obligatoirement avoir lieu tous les ans) depuis 2010, ce qui est illégal.
- Absence répétée de réponse à des courriers d'organisations syndicales et de représentants du personnel.

- Imposition d'une réorganisation forcée de l'APBNF en juillet 2012, qui a représenté un accroissement de la charge de travail des salarié-e-s, des changements de titres des postes avec la menace d'être licencié en cas de refus et une tentative d'imposer à certain-e-s salarié-e-s de faire deux fiches de postes en même temps.
- Non-respect des obligations légales en tant qu'employeur, ce qui obligent des ex-salarié-e-s à aller aux Prud'hommes.
- Situations de stress et de graves difficultés au travail, ressenties par des salarié-e-s comme du harcèlement et de la souffrance. Ce qui a entraîné un nombre anormalement élevé de démissions ou de départs négociés.
- Volonté répétée de diminuer le nombre de salarié-e-s et de faire des économies sur leurs dos, comme si l'APBNF était une entreprise privée qui doit dégager des bénéfices. Ce qui se traduit aujourd'hui par le projet avancé d'externaliser certains services de l'APBNF, comme le sport ou le centre de loisir. Cela diminuerait fortement la qualité de ses services, voir entraînerait en fait leur disparition (il est peu vraisemblable que le centre de loisir puisse être repris par un prestataire extérieure). Mais surtout, cela serait une véritable régression sociale pour les salarié-e-s concerné-e-s, qui se retrouveraient isolé-e-s vis-à-vis de la BnF et de l'APBNF en tant que soustraitants et seraient précarisé-e-s. Au passage, cela permettrait de faire passer le nombre de salarié-e-s de l'APBNF sous le plancher légal pour avoir une représentation du personnel et de se débarrasser ainsi d'un contre-pouvoir toujours gênant. Toute externalisation est un renoncement au principe associatif et aux valeurs d'une association du personnel dans un service public comme la BnF. C'est la mise en œuvre d'une logique patronale qui n'a pas lieu d'être de la part d'agents de la fonction publique.

Il est maintenant temps que cela cesse. Il est temps que l'APBNF prenne ses responsabilités en tant qu'employeur par rapport à ses salarié-e-s et garantisse à ceux-ci/celles-ci de bonnes conditions de travail, sans pressions et sans souffrances, des formations, le respect de leurs droits et de ses obligations légales.

Pour la section SUD Culture de la BnF et pour le SNAPAC-CFDT, c'est aux adhérent-e-s de l'APBNF de trouver une solution positive pour l'association et résoudre le problème statutaire actuel. Mais toute tentative de dissolution de l'APBNF, de modifications profondes de ses attributions ou d'externalisation de certains de ses services, ce qui ne peut se faire qu'au détriment des adhérent-e-s et des salarié-e-s de l'APBNF est totalement inacceptable. Nous rejetons tout plan social, déguisé ou non, à l'APBNF.

Par ailleurs, il faut que la direction de la BnF, qui fournit une subvention importante à l'APBNF et qui l'héberge dans ses locaux, s'assure du maintien de celle-ci et de ses activités, ainsi que du respect du droit social par rapport à ses salarié-e-s.

Mais c'est aussi aux adhérent-e-s de l'APBNF d'intervenir pour s'opposer à toute tentative de dissolution, d'externalisation et de plan social.

Maintenons l'APBNF! Maintenons ses activités! Défendons les emplois et les droits de ses salarié-e-s!